

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécial

A.Gt 01-10-2004

M.B. 04-07-2005

modifications :

A.Gt 20-11-06 (M.B. 30-01-07)

A.Gt 05-11-07 (M.B. 11-01-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment les articles 10, 13, § 2 et 15, § 5;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ayant les statuts des personnels de l'Enseignement obligatoire dans ses attributions et du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} octobre 2004,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécial, ci-après dénommée « la Commission » - zone de Bruxelles-Capitale :

Présidente : Mme Odette MICHOT, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Sylviane MOLLE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : M. Jan MICHIELS, attaché à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire adjointe : Mme Monique HENDRICKX, attachée contractuelle à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Article 2. - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone du Brabant wallon :

Présidente : Mme Odette MICHOT, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Sylviane MOLLE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Monique HENDRICKX, employée attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire adjoint : M. Jan MICHIELS, attaché à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

modifié par A.Gt 20-11-2006

Article 3. - Sont désignées en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Huy/Waremme :

Présidente : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction



générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Marie Colomberotto, graduée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Secrétaire adjointe : Mme Nathalie TODDE, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

modifié par A.Gt 20-11-2006

Article 4. - Sont désignées en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Liège :

Présidente : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Marie Colomberotto, graduée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Secrétaire adjointe : Mme Nathalie TODDE, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

modifié par A.Gt 20-11-2006

Article 5. - Sont désignées en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Verviers :

Présidente : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Marie Colomberotto, graduée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Secrétaire adjointe : Mme Nathalie TODDE, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

modifié par A.Gt 20-11-2006

Article 6. - Sont désignées en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Namur :

Présidente : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Catherine Stassin, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire adjointe : Mme Anne-Françoise Gany, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

modifié par A.Gt 20-11-2006

Article 7. - Sont désignées en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone du Luxembourg :

Présidente : Mme Monique LAMOULINE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Présidente suppléante : Mme Viviane LAMBERTS, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Catherine Stassin, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire adjointe : Mme Anne-Françoise Gany, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

modifié par A.Gt 05-11-2007

Article 8. - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Mons/Hainaut Centre :

Président : M. Paul LENNE, directeur à l'administration générale des personnels de l'enseignement;

Présidente suppléante : Mme Sylviane MOLLE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Secrétaire : Mme Yvette BOISDEQUIN, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Secrétaire adjointe : Mme Julianne FOUCART, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

modifié par A.Gt 05-11-2007

Article 9. - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Charleroi/Hainaut Sud :

Président : M. Paul LENNE, directeur à l'administration générale des personnels;

Présidente suppléante : Mme Sylviane MOLLE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Yvette BOISDEQUIN, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Secrétaire adjointe : Mme Julianne FOUCART, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

modifié par A.Gt 05-11-2007

Article 10. - Sont désignés en qualité de président(e), président(e) suppléant(e), secrétaire et secrétaire adjoint(e) de la Commission - zone de Tournai/Hainaut occidental :

Président : M. Paul LENNE, directeur à l'administration générale des personnels;

Présidente suppléante : Mme Sylviane MOLLE, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Secrétaire : Mme Yvette BOISDEQUIN, attachée à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Secrétaire adjointe : Mme Julianne FOUCART, première assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Article 11. - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 12. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Cl. EERDEKENS